

Paris, le 27 février 2017

Bruno Bothua
Union Départementale CGT du Morbihan

Monsieur,

Vous interpellez Jean-Luc Mélenchon sur les obligations des agents de Pôle Emploi du 56. Il nous est difficile de répondre précisément sur le cas du Morbihan, n'ayant pas tous les éléments de compréhension de la situation à notre disposition.

Néanmoins, nous pouvons vous faire part des propositions de la France insoumise concernant le service public d'aide à l'emploi. En effet, nous considérons que les conditions de travail actuel des agents du Pôle Emploi, le nombre de personnes dont ils ont le suivi et la pression des résultats chiffrés ne peuvent permettre un service de qualité pour le retour à l'emploi des personnes au chômage.

Il nous semble nécessaire de refonder le service public de l'emploi en identifiant clairement chacune des missions (conseil et accompagnement ; indemnisation ; orientation et formation professionnelle)

Nous souhaitons également aller plus loin en garantissant la continuité du revenu en cas de perte d'emploi ou de retrait d'activité dans le cadre d'une sécurité sociale professionnelle.

Enfin, nous proposons d'établir le « droit opposable à l'emploi » faisant de l'État l'employeur en dernier ressort : en cas de chômage de longue durée, l'État doit proposer un emploi au chômeur en lien avec sa qualification, sur une mission d'intérêt général. L'indemnisation par l'allocation-chômage se poursuit jusqu'à ce qu'un tel emploi soit proposé par l'État, comme cela est expérimenté par ATD Quart Monde dans plusieurs endroits en France actuellement.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard
Co-responsable du programme de la France Insoumise